

Actualisation  
du Contrat Urbain  
de Cohésion Sociale  
2007/2010

Avenant de reconduction  
2011/2014

Site Perpignanais

# PREAMBULE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Perpignan a été signé le 29 janvier 2007 entre l'Etat, la Ville de Perpignan, la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, le Conseil Général, la CAF, la CPAM et les Offices HLM (OPH- PR, OPH 66).

L'élaboration du CUCS en 2006 a fait suite aux travaux du précédent contrat de ville et aux évènements survenus à Perpignan en mai 2005. Dans ce contexte, les différentes parties prenantes ont pris conscience de la nécessité d'un changement de regard et de représentations envers les publics en difficulté.

Cette réflexion collective a permis de dégager trois priorités stratégiques transversales :

- Le repositionnement de l'action publique ;
- Le changement des représentations et des mécanismes de mise à l'écart ;
- Le renforcement et la qualification du tissu social intermédiaire.

Au terme de la période 2007/2009, les pouvoirs publics ont souhaité prolonger d'un an, le CUCS afin de pouvoir mener une réflexion de fond sur la réforme de la géographie prioritaire et les modes de contractualisation.

L'évaluation du CUCS du site perpignanais, validée lors du Comité de Pilotage du 3 février 2010, a permis d'ouvrir de nouvelles pistes de travail:

- La formalisation de projets de territoire qui articulent mieux les dimensions « Urbaine » et « Sociale » du CUCS et coordonnent de manière plus efficace l'intervention des institutions publiques et des associations ;
- Un ancrage plus profond des partenaires dans les territoires, y compris s'agissant des dispositifs de droit commun ;
- Une intervention ciblée sur les territoires les plus en difficulté et la mise en œuvre de projets structurants à l'échelle la plus pertinente (quartier, ville, agglomération).

A partir de ces pistes de travail, il a été décidé d'actualiser le contrat suivant trois axes lors du comité de pilotage du 29 juin 2010 :

- L'élaboration de « projets de quartier » dans les territoires où les problématiques urbaines et sociales sont les plus prégnantes : Saint-Jacques, Vernet-Salanque, Haut-Vernet ;
- La réactualisation des diagnostics et des orientations par thématique ;
- La mise en place d'une réflexion sur l'articulation entre développement social et développement durable afin de favoriser l'inscription du CUCS dans un projet de territoire global.

L'Etat a précisé, entre temps, les modalités de reconduction des CUCS (circulaire du 8 Novembre 2010). Il a été décidé de les prolonger jusqu'au 31 décembre 2014 afin de les faire correspondre aux mandats municipaux. A cette occasion, les priorités de l'Etat ont été réaffirmées : Emploi, Education, et Prévention de la Délinquance.

Les prolongations seront formalisées au travers de la signature d'avenant de prolongation qui n'ont pas pour objet de revoir en totalité les caractéristiques du contrat (géographie des quartiers, diagnostic, programme d'action, pilotage) mais qui pourront prévoir des adaptations liées à l'évolution du contexte local, des programmes d'action nationaux et des moyens disponibles.

La démarche d'actualisation du CUCS du site perpignanais s'inscrit pleinement dans ce sens et portera sur les axes suivants :

- revisiter les thématiques prioritaires ;
- formalisation de « projets de quartier » : enjeux prioritaires ;
- articulation politique de la ville et développement durable ;
- organisation du pilotage et de la mise en œuvre du projet

# SOMMAIRE

I/ Revisiter les thématiques prioritaires	P4
1) Actualisation des thématiques :	
- Education parentalité	
- Accès à l'Emploi / Insertion professionnelle	
- Habitat / Cadre de vie	
- Prévention de la délinquance et citoyenneté	
2) Axes transversaux prioritaires	
II/ Formalisation de projet de quartier : enjeux prioritaires	P10
- Saint Jacques	
- Vernet Salanque	
- Haut Vernet	
III/ Articulation politique de la ville et développement durable	P11
IV/ Organisation du pilotage et de la mise en œuvre du projet	P16

## I/ Revisiter les thématiques prioritaires :

### 1) Actualisation des thématique :

## **EDUCATION – PARENTALITE :**

AXE 1 : *Lutter contre les phénomènes d'évitement et de ségrégation scolaire*

### Éléments de diagnostic

Les stratégies d'évitement de certains établissements scolaires situés dans les territoires CUCS ont tendance à augmenter ou à se « stabiliser » à des niveaux préoccupants.

Ces stratégies se traduisent par des demandes de dérogation ou une scolarisation dans des établissements privés à différents niveaux de la scolarisation suivant les territoires.

- Ces phénomènes conduisent à des formes de « concentration » des personnes issues de milieux défavorisés (par exemple, au sein du Collège Pagnol, 78,1 % des élèves proviennent de CSP défavorisées et 63,5 % sont boursiers. Pour le Collège Mme de Sévigné, ces chiffres s'établissent respectivement à 71,1 % et 77 %) ;
- Des expériences réussies de mixité sociale existent à partir de projets éducatifs ambitieux.

### Proposition :

- Soutenir les actions visant à accroître l'attractivité des établissements scolaires (notamment les collèges)
- Soutenir les projets éducatifs qui visent à promouvoir la mixité sociale.

### Indicateur de suivi :

- % CSP par établissement
- Taux d'évitement
- Enquête qualitative (les attentes et les motivations des familles)

AXE 2 : Prévenir le décrochage scolaire et favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des activités sportives culturelles et de loisirs.

Éléments de diagnostic :

- Les structures de loisirs de la Ville sont en capacité d'accueillir les 6-12 ans mais il semblerait que « l'offre » ne corresponde pas aux attentes des 10-12 ans.

- Les périodes charnières de la scolarité (passage élémentaire/collège, collège/lycée) peuvent contribuer à une déstabilisation, source de décrochage scolaire.

L'orientation post 3<sup>ème</sup> génère, par exemple, la déscolarisation d'un certain nombre de jeune pour des raisons de manque de mobilité.

- L'accès à des activités culturelles et de loisirs constitue une forme de prévention au décrochage scolaire (lien avec les familles, avec les établissements scolaires, cadre éducatif)

- L'offre culturelle et sportive est conséquente sur la Ville mais inégalement répartie sur le territoire d'où certains problèmes d'accès (notamment déplacement). Des problématiques de coût et de représentation peuvent également être un frein.

Proposition :

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifique pour favoriser les passages charnières de la scolarisation et lutter contre le décrochage scolaire.
- Développer des projets d'accueil de loisirs susceptibles de répondre aux attentes des 10-12 ans.

Indicateurs de suivis :

- Nombre de jeunes concernés (10-12 ans)
- Nombre de projets spécifiques accueil 10-12 ans
- Taux d'absentéisme
- Nombre de projets spécifiques (décrochage scolaire)

AXE 3 : Favoriser la scolarisation et la réussite scolaire des enfants gitans.

Élément de diagnostic :

- L'expérimentation de l'école la Miranda a eu des résultats remarquables en termes de réussite scolaire et de capacités d'investissement des familles gitanes en matière de scolarisation ;

- Les enseignements de cette expérience sont difficiles à étendre au niveau du collège ou sur d'autres territoires

- Des problématiques de scolarisation commencent à émerger sur d'autres territoires.

- Mettre en œuvre une deuxième phase d'expérimentation sur la Miranda afin d'avancer sur les dimensions « structurantes » non explorées lors de la première période (langue, scolarisation maternelle, mixité sociale, poursuite de la scolarité au collège)
- Mettre en place des actions de sensibilisation pour les groupes scolaires accueillant des enfants gitans.

Indicateurs de suivis :

- Résultats scolaires
- Taux d'absentéisme
- suivi des parcours de scolarisation

*AXE 4 : Revisiter les relations « école/famille » à partir des ressources et des attentes des groupes sociaux les plus éloignés des institutions.*

Eléments de diagnostic :

- La majorité des dispositifs visant à favoriser le lien avec les familles sont en échec compte tenu de la posture éducative dominante dans les institutions (« on souhaite éduquer les parents déficients »)
- la posture égalitariste de l'école (s'adresser à toutes les familles selon les mêmes procédures) génère de l'inéquité de traitement
- Toutefois, certains projets où une véritable place est faite aux familles et où des coopérations s'instaurent, donnent des résultats très satisfaisants

Proposition :

- Promouvoir les démarches visant à créer des espaces d'échange et de dialogue sur les lieux de vie des familles
- Adapter les procédures de communication et de dialogue à la diversité des publics

Indicateurs de suivis :

- nombre de familles concernées
- nombre de projets mis en place
- Enquête de « satisfaction » auprès des familles

## ACCES A L'EMPLOI / INSERTION PROFESSIONNELLE

L'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires se heurte à plusieurs obstacles : un marché de l'emploi « très dégradé » (problématique structurelle), manque ou inadaptation de la formation, difficultés d'accès aux dispositifs de droit commun mis en place dans le cadre du service public de l'emploi, discriminations liées à l'origine ou à la domiciliation....

Le marché de l'emploi subit les conséquences de la crise récente, toutefois les pouvoirs publics ont multiplié les dispositifs offrant des opportunités aux personnes issus des quartiers prioritaires. Ainsi, localement, la Ville et PMCA ont souhaité étendre la clause sociale liée au PNRU à l'ensemble de leur appel d'offre.

Dans ce contexte, le CUCS est l'occasion de mieux articuler les dispositifs de droit commun existants, de permettre le cas échéant la mise en œuvre de mesures expérimentales et de renforcer les outils en direction des quartiers prioritaires.

*AXE 1 : Mettre en place une coordination des acteurs pour l'accès à l'insertion professionnelle en s'appuyant notamment sur le service public de l'emploi, la MDE et la MLJ.*

### Éléments du diagnostic

L'accompagnement pour l'accès à l'insertion professionnelle et à l'emploi nécessite une articulation entre plusieurs acteurs du champ de l'emploi, de la formation, du social et de l'éducation (voir notamment Education Nationale pour l'accompagnement post 3<sup>ème</sup>)

Proposition : Mise en place, à titre expérimental, sur un des quartiers prioritaires du CUCS, d'une cellule opérationnelle de suivi des parcours regroupant acteurs de l'emploi et structures de proximité

### Indicateur de suivi

- nombre de personnes suivies et analyse des parcours
- nombre de réunions de la cellule opérationnelle

Axe 2 : Participer à la mobilisation des entreprises en faveur de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires et favoriser la création d'activités dans les quartiers

Eléments du diagnostic

Les projets visant à rapprocher les entreprises et les publics des quartiers populaires se sont multipliés à partir du service public de l'emploi et de la MDE (voir notamment création CLUB FACE)

Proposition :

- renforcer les actions de rencontres entre jeunes et entreprises
- Inciter les structures publiques (Etat, collectivités territoriales) à poursuivre et développer les clauses d'insertion dans leurs marchés publics.

Indicateur de suivi

- Nombre de personnes et d'entreprises concernées
- Nombre et type de contrats générés

## HABITAT / CADRE DE VIE

Le programme de rénovation urbaine s'est progressivement mis en œuvre depuis 2005. Selon la spécificité des projets, des démarches de concertations ont été organisées et différents programmes ont été engagés.

La « transformation » de certains quartiers prioritaires du CUCS est désormais visible avec des réalisations conséquentes en termes de rénovation de l'habitat, d'aménagement des espaces publics, de construction de nouvelles structures ou encore de désenclavement.

Le temps du projet du Programme de Rénovation Urbaine, de 2005 à 2013 environ, est marqué en continu par une démarche de démolition/reconstruction, ce qui nécessite une attention particulière sur le relogement (provisoire et/ou définitif) et sur la politique de peuplement durant ces périodes (accueil « temporaire et définitif » de nouvelles populations dans un quartier)

Cette vigilance doit être portée sur l'ensemble des quartiers pour permettre une inflexion en termes de diversité sociale.

Par ailleurs, d'importants chantiers de réhabilitation vont être lancés en 2011 (Bas Vernet, Vernet Salanque, Centre ancien), ce qui induit, tout comme pour les nouvelles constructions, des enjeux de pérennisation de la qualité apportée par ces opérations.

*Axe 1 : Favoriser l'appropriation des logements et du cadre de vie*

Eléments de diagnostic :

Les interventions menées dans le cadre du PNRU et de l'OPAH-RU vont générer dans les années à venir des réhabilitations d'envergure : 442 logements sur Vernet Salanque, 264 sur le Bas Vernet, 63 sur Saint Jacques en 2011 et 170 dans le centre ancien.

Dans le cadre de l'OPAH-RU 2008/2013, 1325 logements seront traités sur les 8.000 logements existants, dans la continuité des 1265 réalisés entre 2005 et 2008.

Ces opérations sont particulièrement propices à engager de manière pluri institutionnelle un accompagnement global des familles concernées, portant à la

Proposition :

- Améliorer l'accompagnement social lié aux opérations de réhabilitation et de reconstruction notamment par l'intermédiaire d'une meilleure coordination entre services publics et associations
- Sensibiliser les acteurs (propriétaires, locataires, associations) aux actions de réhabilitation
- Initier des actions collectives en lien avec l'habitat et le cadre de vie

Indicateurs de suivis :

- mesure des dégradations dans le temps
- enquête de satisfaction
- nombre de projets d'actions collectives

*Axe 2 : Favoriser la participation des habitants et des institutions à l'amélioration du cadre de vie*

Eléments de diagnostic :

La participation des habitants ne doit pas être appréhendée seulement au travers de démarche d'information et de consultation sur des objets précis mais également par le biais d'instance où, au-delà des revendications, leurs initiatives peuvent être favorisées et valorisées.

La synergie entre initiatives des habitants et intervention des services publics doit être davantage recherchée.

- Réactiver une dynamique de gestion urbaine de proximité : Décliner la GUP de manière expérimentale, sur certains sites de manière à avoir un cadre de concertation plus régulier et plus global entre institutions et habitants (cadre de vie, sécurité, lien social, relogement)

- Sensibiliser à l'éco citoyenneté (voir également partie IV)

#### Indicateurs de suivis

- Nombre de réunions et d'actions mises en place dans le cadre de la GUP
- Nombre de projets liés à l'éco citoyenneté
- Nombre de projets portés par les habitants

## **Prévention de la délinquance et citoyenneté**

La politique de prévention de la délinquance ne peut être dissociée des actions de développement urbain, social et économique. L'intégration de cette thématique au sein du CUCS permet de renforcer les synergies entre différents acteurs impliqués dans cette dynamique: collectivités, établissements publics, associations. Il en résulte une plus grande cohérence de l'action publique dans les dispositifs mis en place dans les quartiers prioritaires pour renforcer la citoyenneté et offrir des perspectives d'avenir aux habitants, deux composantes essentielles de la prévention de la délinquance.

Ces actions se déclinent autour des axes suivants:

### Axe 1 Prévenir le passage à l'acte:

Le diagnostic local de sécurité a mis en évidence la prédominance d'individus non insérés professionnellement et pour les plus jeunes souvent en échec scolaire parmi les auteurs d'actes de délinquance. Trois types d'actions ont donc pour objectif d'éviter le passage à l'acte pour ces publics:

- Favoriser la diversité dans l'emploi ;
- Lutter contre l'absentéisme ;
- Lutter contre l'échec scolaire.

## Axe 2 : Soutien aux publics vulnérables

- améliorer l'aide aux victimes ;
- Renforcer l'accès au droit ;
- aider les familles dans l'exercice de l'autorité parentale ;
- Engager les pouvoirs du Maire dans le soutien aux familles en difficulté.

## Axe 3 : Citoyenneté

- promouvoir la citoyenneté ;
- Instaurer des espaces de rencontre et de dialogue entre habitants et institutions ;
- encourager les initiatives associatives développées par les jeunes habitants ;
- encourager la mixité sociale

## 2) Axes transversaux prioritaires :

### Axe 1 : Agir contre les discriminations

#### Eléments de diagnostic :

Le CUCS signé en 2007, met en avant les problématiques de l'égalité de traitement – à garantir en droit comme en fait – et du poids des représentations. Pour « constituer la lutte contre les discriminations comme un objet de l'action publique au niveau local", un Plan de Lutte contre les discriminations à été signé. De nombreuses actions ont été initiées : sensibilisation et formation à tous les niveaux des agents des services publics (cadres et personnels de terrain), des réseaux associatifs, sensibilisation des entreprises, actions d'accès aux droits.

Le dispositif d'ensemble s'est progressivement étoffé (création d'un réseau d'écoute de proximité (Points d'Appui Egalité), d'un club d'entreprises – FACE /MDE, désignation de référents au sein d'institutions).

Il reste toutefois à sensibiliser plus largement le grand public et à accentuer les interventions dans certains domaines (accès à l'emploi et au logement).

- Soutenir l'égalité d'accès à l'emploi et à la formation des publics issus des quartiers prioritaires (notamment femmes et jeunes diplômés)

- Amplifier la sensibilisation de l'ensemble des publics (particulièrement jeune, adulte en formation)
- Initier et soutenir des actions visant à opérer un travail sur la question des représentations
- favoriser la mise en œuvre de démarches de diagnostic dans le champ du logement

Indicateur de suivi

- Nombre de projets menés
- Nombre de contrats générés
- nombre d'actions menées et public touché
- diagnostics menés

*Axe 2 : Favoriser et accompagner la mobilité des publics des territoires prioritaires*

Éléments de diagnostic :

Les constats des professionnels font état d'importante problématique de mobilité (accès à la formation, à l'emploi, à la culture...)

Il s'agit de la mobilité au sens large en ce sens qu'elle recouvre des freins sociaux, économiques, psychologiques et matériels.

Proposition :

- Mettre en place une approche globale de des difficultés de mobilité afin de traiter à la fois les aspects structurels (positionnement des quartiers, transports) et sociaux
- Initier et soutenir des actions favorisant toute forme de mobilité

Indicateurs de suivis :

- Nombre de projets menés
- Typologie public concerné

## II/ Formalisation de projet de quartier : enjeux prioritaires

### **Saint Jacques**

- Mobiliser et accompagner les habitants et les associations pour mieux lutter contre l'habitat indigne
- Favoriser les relations entre familles et acteurs éducatifs pour améliorer la scolarité et la pratique de loisirs;
- Accompagner de nouvelles formes de communication pour mieux agir sur l'image du quartier, notamment en créant des synergies entre les différentes initiatives associatives.
- Mieux appréhender les problématiques liées à l'emploi et à la formation préalablement à la mise e place d'un plan d'action

#### Proposition :

- Mettre en place des actions de sensibilisation des locataires sur les possibilités d'amélioration de leur habitat
- Favoriser les projets fédérant les associations
- Mettre en œuvre un accompagnement spécifique à la scolarisation, notamment à l'école Romain Rolland

### **Vernet Salanque**

- Accompagner au quotidien et en continu les effets du renouvellement urbain et social avec les habitants et les acteurs locaux (transversalité, participation)
- Consolider et articuler actions de formation, d'insertion sociale et professionnelle et d'aide à la mobilité

#### Proposition :

- Mettre en place une gestion urbaine et sociale de proximité territorialisée et transversale
- Mobiliser le partenariat local pour mieux accompagner vers l'emploi

## Haut Vernet

- Compléter le volet social du PRU par d'autres actions de type collectif ou préventif ;
- Concourir à une meilleure prise en compte des besoins des habitants concernant l'accueil et le loisir des tout-petits ;
- Densifier les liens entre les habitants et les employeurs de la Zone Franche Urbaine (ZFU) située à proximité du quartier ;
- Soutenir et outiller le partenariat pour garantir la qualité de la mixité sociale

### Proposition :

- Créer un réseau entre les entreprises de ZFU et les habitants du quartier afin de faciliter leur accès à l'emploi
- Soutenir les projets favorisant les rencontres intergénérationnelles

### III/ Articulation politique de la ville et développement durable :

Lors de l'évaluation du contrat 2007-2009, les partenaires ont pointé la nécessité d'inscrire le CUCS dans le cadre d'un projet territorial global. Il s'agit, à la fois d'éviter les écueils d'une trop grande « spécialisation » des interventions sur les territoires prioritaires (voir question mixité sociale, mobilité, égalité de traitement...) et de favoriser la prise en compte des besoins des publics les plus précaires dans les politiques communautaires structurantes (environnement, développement économique, habitat, déplacement).

Ainsi, il a été décidé de mieux formaliser l'articulation entre CUCS et projet de développement durable

#### Eléments de diagnostic :

Les acteurs du développement social urbain mènent ou participent déjà depuis de nombreuses années à des projets correspondant aux finalités du développement durable : ex/, jardins familiaux, sensibilisation aux économies d'énergie, sensibilisation au tri sélectif, construction BBC...

Les axes suivants ont été repérés comme levier possible de sensibilisation aux enjeux du développement durable :

- Opérations de réhabilitation ou construction suivant des normes environnementales (basse consommation, haute qualité environnementale). L'installation dans un logement réhabilité ou un logement neuf peut être l'occasion d'aborder les questions de la précarité énergétique (électricité, eau) et les liens santé/habitat.
- le thème de l'alimentation et de la santé à partir des projets de jardins familiaux
- la mise en place du tri sélectif
- l'aménagement des espaces publics.

#### Propositions :

Afin de conforter et d'accroître les projets existants, il s'agira à la fois :

- de valoriser et d'enrichir les projets existants en développant les partenariats avec les acteurs du développement durable
- de mettre en place une sensibilisation / formation des acteurs afin de favoriser la prise en compte des enjeux du développement durable

#### Indicateurs de suivis :

- Nombre de projets menés
- Typologie public touché

## **IV/ Organisation du pilotage et de la mise en œuvre du projet :**

### **A) Pilotage du projet :**

Coprésidé par le Préfet et par le Maire, le Comité de Pilotage du CUCS regroupe les représentants des signataires, décide des grandes orientations du CUCS et s'assure de leur mise œuvre.

Il se réunit au moins deux fois par an.

La liste à joindre en annexe tiendra compte de l'évolution des signataires.

### **B) Conduite du projet :**

La conduite de projet se décline suivant trois niveaux :

#### 1) La Direction de Projet :

Constituée de représentants des signataires du contrat, cette instance est animée par le chef de projet et son adjoint en lien avec la déléguée du Préfet.

La Direction de Projet est chargée :

- de mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage
- de veiller à la cohérence d'ensemble des dispositifs concourant à la politique de la ville
- de mobiliser les politiques de droit commun puis des crédits spécifiques

Le Chef de projet du CUCS sera secondé par une équipe technique municipale placée sous son autorité, et/ou celle de son adjoint. Il sera également chargé de la préparation technique des avenants annuels au contrat urbain de cohésion sociale.

#### 2) Des équipes de coordination des projets de quartiers (Saint Jacques, Vernet Salanque, Haut Vernet) :

Ces équipes seront animées par un chargé de mission au sein des services de la ville, sous la responsabilité de la direction de projet.

Elles regrouperont suivant les thématiques abordées les référents territoriaux des institutions partenaires (ex : Chef agence OPH PR, Responsable MSP, représentant agence Pôle Emploi, MLJ, coordonateur Education Nationale, représentants Mairie de quartier, directeurs de centres sociaux, MDE...).

Les équipes seront chargées de la mise en œuvre du projet de quartier notamment au travers de la coordination des diverses interventions institutionnelles et associatives, et de la participation des habitants.

*-le rôle spécifique des centres sociaux municipaux :*

Les centres sociaux de la Ville, soutenus par la CAF et l'Etat, implantés sur l'ensemble des quartiers prioritaires, sont des équipements de proximité, lieu d'animation de la vie sociale, au travers à la fois d'une intervention sociale concertée et novatrice, et de la promotion de la démocratie participative.

Ils participent ainsi à la mise en œuvre des orientations du CUCS notamment en favorisant l'animation du réseau d'acteurs et l'adéquation entre l'offre institutionnelle et associative, et les besoins exprimés par les habitants.

### 3) Un comité Consultatif Associatif :

Ce comité a été désigné pour trois ans par une assemblée générale des associations de la politique de la ville sur la base d'une représentation par collèges (associations d'éducation populaire, associations d'habitants, associations thématiques, par exemple). Ce comité est consulté au moins deux fois par an à l'initiative de l'Equipe « Direction de Projet ». Il peut saisir à tout moment par écrit l'équipe projet ou le comité de pilotage de tout sujet relatif à la mise en œuvre du CUCS.

### **C) Ingénierie du projet :**

Une fonction transversale de ressources et d'animation sera structurée à travers deux outils.

1) Un outil d'observation et de veille : création d'un observatoire de la cohésion sociale

Une collecte de données pertinentes à différentes échelles qui constituent le territoire d'observation (agglomération voire Département – Ville – quartiers prioritaires) sera organisée par l'opérateur retenu en lien avec les dispositifs d'observation existant (MDE pour l'emploi) .

Une fonction d'évaluation sera également menée sur le territoire d'action (quartiers prioritaires)

2) Un outil d'information, de formation, d'expertise et d'expérimentation

Afin notamment d'accompagner l'objectif « changer les pratiques », le Pôle Ressources de Développement Social (PRDS) sera renforcé, en partenariat avec l'IRTS Languedoc-Roussillon.